



## Contrat de rivière Ouvèze

### Projet d'avenant

#### Note de synthèse



Avec le soutien financier de :



Avril 2022



## TABLE DES MATIERES

<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Le Syndicat Mixte de l’Ouvèze Provençale .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Le contrat de rivière ouvèze .....</b>	<b>4</b>
3.1. Historique de l’élaboration du contrat.....	4
3.2. Périmètre du contrat de rivière .....	4
3.3 . Organisation des acteurs.....	5
3.3.1 Le comité de rivière.....	5
3.3.2 Une structure porteuse : le SMOP .....	6
3.3.3 Les autres acteurs.....	6
3.4. Présentation du territoire.....	7
Rappel des masses d’eau du territoire .....	7
3.5. Les grands enjeux du territoire .....	8
« Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d’eau ».....	9
« Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l’avenir ».....	9
« Assurer l’animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du contrat de rivière et développer une culture commune de la rivière et des milieux ».....	9
<b>4. SYNTHESE DU BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT .....</b>	<b>10</b>
4.1. Rappel des engagements initiaux des partenaires financiers .....	10
4.2. Bilan financier de la première phase .....	11
4.2.1. Volet A – Qualité des eaux.....	12
4.2.2. Volet B1 – Milieux naturels.....	12
4.2.3. Volet B2 – Risques inondations .....	12
4.2.4. Volet B3 – Ressource en eau .....	13
4.2.5. Volet C – Communication et gouvernance .....	13
<b>5. PRESENTATION DE LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE : Objet de l’avenant.....</b>	<b>14</b>
5.1. Compatibilité avec le Programme de Mesures Rhône-Méditerranée 2012-2027.....	14

5.2.	Compatibilité avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Ouvèze .....	16
5.3.	Approche globale .....	18
5.4.	Volet A – Qualité des eaux.....	20
5.5.	Volet B1 – Milieux naturels.....	21
5.6.	Volet B2 – Risques inondations .....	23
5.7.	Volet B3 – Ressource en eau.....	24
5.8.	Volet C – Communication et gouvernance .....	26
5.9.	Synthèse financière de la phase 2 .....	27
<b>6.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>29</b>

## 1. PREAMBULE

Le territoire de la vallée de l'Ouvèze Provençale s'est engagé dès 2012 dans des démarches concertées de préservation et gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

L'agrément du contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale en 2015 pour deux phases de 3 ans a posé les bases de cette gestion concertée à l'échelle du bassin versant.

En parallèle, et conformément aux exigences règlementaires, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), a subi une évolution profonde et rapide :

- En 2014 : Fusion du SMOP et du SIABO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze)
- De 2015 à 2018 : Intégration des EPCI comme membres du Syndicat,
- En 2019 : Intégration de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le Contrat de rivière Ouvèze porté et animé par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale depuis la phase d'élaboration.

Le programme d'actions initial du Contrat de Rivière a été estimé à 45,6 millions d'euros TTC pour 63 actions réparties en 5 volets, répondant aux différentes problématiques identifiées sur le territoire :

- Qualité des eaux
- Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Gestion concertée et intégrée des risques inondation
- Gestion concertée et partagée de la ressource en eau
- Gouvernance de l'eau et communication

La grande majorité des actions du volet B2 ainsi qu'une partie des actions des volets A, B1 et C constituent le PAPI d'intention. Les deux démarches, contrat et PAPI, sont ainsi étroitement liées et ont le même cadre de concertation : le comité de rivière et les instances associées (comités thématiques et ateliers géographiques).

Le contrat a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (2016-2018) technique et financier présentant les principales actions réalisées ou en cours ainsi que les dépenses engagées par les différents partenaires. Ce bilan a été présenté au Comité de Rivière fin 2019.

Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours et la mise en place de la nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, il a été décidé de conduire une révision du programme d'actions afin d'actualiser les engagements des financeurs et maîtres d'ouvrage.

Conformément au document contractuel du contrat de rivière, cette révision doit faire l'objet d'un avenant portant sur la durée du contrat ainsi que sur la composition des différents volets.

## 2. LE SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE

Le Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale est issu de la fusion des anciens Syndicats Intercommunaux en 2013, puis des diverses évolutions statutaires ayant mené en 2019 à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le SMOP s'étend des sources de l'Ouveze dans le département de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Rhône dans le département de Vaucluse.

Le périmètre, d'une superficie totale de 792 km<sup>2</sup>, s'étend sur deux Régions (Auvergne Rhône-Alpes et Sud PACA) et deux départements (Drôme, à 49% et Vaucluse, à 51%).



Le SMOP a pour objet, en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux, pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et humides et la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Ouveze.

Ses compétences portent sur :

- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Le SMOP a pour objet la mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui englobe à la fois l'objectif de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux et l'objectif de prévenir et protéger les enjeux humains contre les impacts des inondations.

Le SMOP exerce la compétence GEMAPI, telle que définie au L.211-7 du code de l'environnement, qui recouvre :

**1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique**

**2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau**

**5° La défense contre les inondations**

**8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines**

• **Compétence à la carte « animation et concertation »**

Le SMOP exerce la compétence définie au 12° de l'article L 211-7 du code de l'environnement : « L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

• **Compétence à la carte « dispositif de surveillance »**

Le SMOP exerce la compétence définie au 11° de l'article L 211-7 du code de l'environnement : « La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

• **Opérations pour compte de tiers**

Dans les domaines d'exercice de la compétence GEMAPI où il est habilité à exercer, sous réserve de l'acceptation par le comité syndical statuant à la majorité simple, le SMOP peut recevoir mandat pour réaliser à la demande et pour le compte de collectivités ou de porteurs de projets privés, une ou des opérations ponctuelles dans le cadre d'une convention de mandat ou de partenariat.

Ces opérations pourront consister à la réalisation d'études, de travaux comme à des missions d'animation.



## 3. LE CONTRAT DE RIVIERE OUVÈZE

### 3.1. Historique de l'élaboration du contrat

Des inondations catastrophiques ont eu lieu à Vaison-la-Romaine en septembre 1992, causant 42 victimes et de nombreux dégâts matériels. Ces inondations ont été l'élément déclencheur de la prise de conscience des enjeux liés aux milieux aquatiques.

L'idée d'engager un contrat de rivière de l'Ouvèze provençale a émergé au début des années 2000. Cet outil de gestion concertée des milieux aquatiques fait suite au Schéma de restauration, de gestion et d'entretien de l'Ouvèze proposé en 2000 sur l'ensemble du bassin versant.

Le comité de rivière de ce contrat installé en décembre 2013, puis le dossier définitif fut validé en commission d'agrément en octobre 2015, permettant la mise en œuvre de la première phase opérationnelle entre 2016 et 2018. Le bilan à mi-parcours, mené en 2019 concomitamment à la prise de compétence GEMAPI par le SMOP et l'installation d'une nouvelle gouvernance en 2020 permet aujourd'hui de proposer un avenant actualisant la seconde phase de ce Contrat.

### 3.2. Périmètre du contrat de rivière

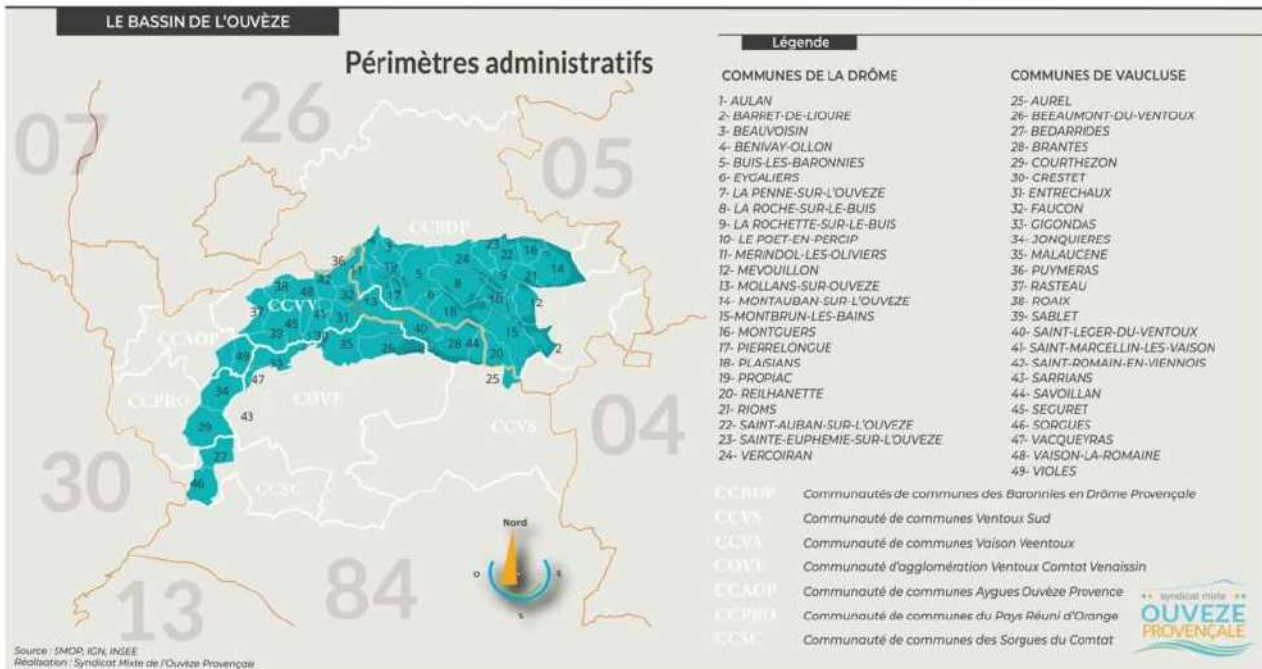
Le périmètre du Contrat de rivière Ouvèze représente le sous-bassin versant Ouvèze Provençale. Il s'étend des sources de l'Ouvèze dans le département de la Drôme jusqu'à la confluence avec le Rhône dans le département de Vaucluse.

Le périmètre, d'une superficie totale de 792 km<sup>2</sup>, s'étend sur deux Régions (Auvergne Rhône-Alpes et Sud PACA) et deux départements (Drôme, à 49% et Vaucluse, à 51%).

Le territoire comprend 49 communes, regroupées en 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et réparties de la manière suivante :

- la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale (23 communes sur le bassin),
- la Communauté de communes Vaison – Ventoux (15 communes sur le bassin),
- la Communauté d'agglomération Ventoux – Comtat Venaissin (5 communes sur le bassin),
- la Communauté de communes Ventoux Sud (1 commune sur le bassin),
- la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1 commune sur le bassin),
- la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (2 communes sur le bassin)
- la Communauté d'agglomération « Les Sorgues du Comtat » (2 communes sur le bassin).





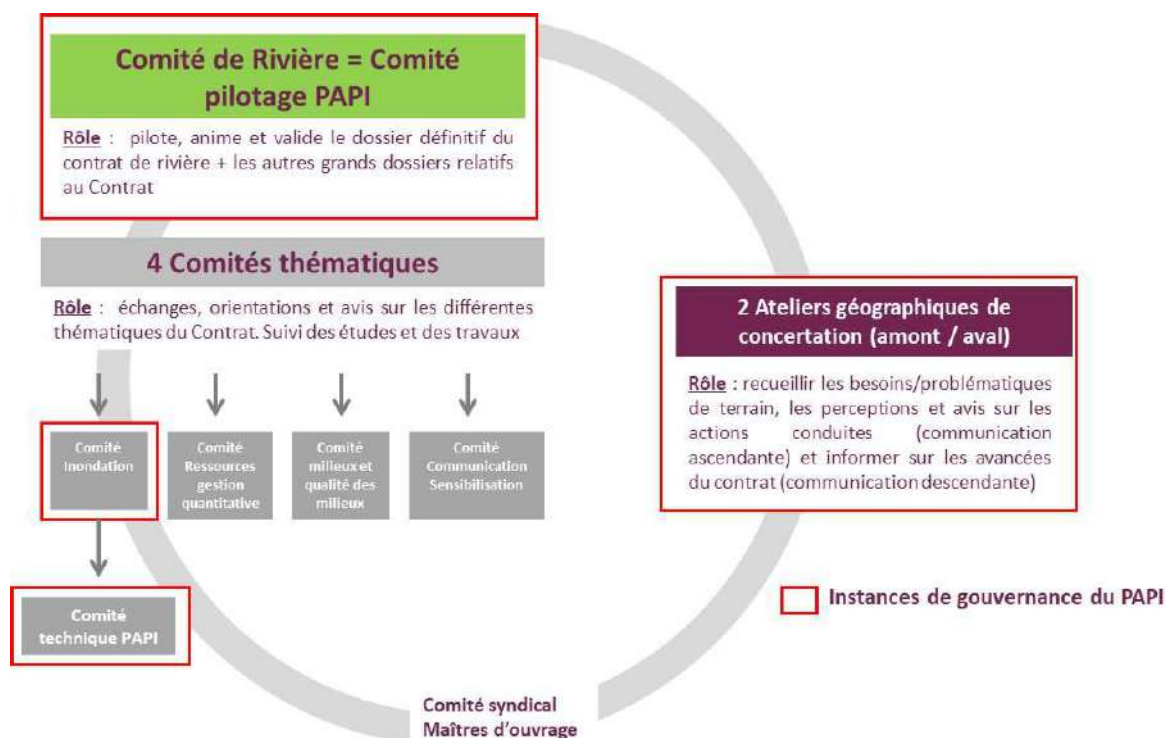
### 3.3. Organisation des acteurs

#### 3.3.1 Le comité de rivière

Composé de 3 collèges : collège des élus, collège des représentants d'usagers et collège des services de l'Etat et de ses établissements, le comité de rivière est l'instance officielle de gouvernance du contrat. Ce comité est représentatif de tous les intérêts de l'eau sur le territoire et a pour rôles de piloter, animer et valider le dossier définitif du contrat de rivière de l'Ouvèze provençale ainsi que les autres grands dossiers relatifs au contrat. D'autres instances de concertation du contrat interviennent :

- 1 Comité technique
- 4 comités thématiques
- 2 ateliers géographiques composés des acteurs et usagers locaux sont également actifs en recueillant les besoins de terrain pour permettre une gestion concertée locale et adaptée du contrat.

Cette concertation est aussi étroitement articulée avec celle à mettre en place dans le cadre du PAPI d'intention dont le comité de pilotage est le comité de rivière.



Organisation de la gouvernance du Contrat de Rivière et articulation avec celle du PAPI

### 3.3.2 Une structure porteuse : le SMOP

Le comité de rivière s'appuie sur le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), structure porteuse de ce contrat, pour assurer son suivi et son pilotage, la coordination entre tous les partenaires ainsi que sa mise en œuvre administrative et technique.

Le Syndicat intervient dans l'animation de la concertation entre les partenaires et dans l'appui aux collectivités pour la constitution des demandes de subventions ainsi que dans l'engagement de leurs opérations (montages financiers, plans de financements...).

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, le Syndicat s'engage à assurer les opérations dont il a la charge, dans les délais fixés. Il est principalement maître d'ouvrage d'actions dans les volets B1, B2 et C.

### 3.3.3 Les autres acteurs

Les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les Associations Syndicales (ASA) et les syndicats d'eau et d'assainissement représentent les principaux acteurs du contrat.

D'autres maîtres d'ouvrage sont associés (Fédérations de pêches, Chambres d'Agriculture du Vaucluse et de la Drôme...) pour des actions plus ponctuelles (études, veille et animation foncière, suivis...).

### 3.4. Présentation du territoire

L'Ouvèze prend sa source dans le massif des Baronnies dans le sud-est de la Drôme puis s'écoule vers le Rhône dont elle est un affluent en rive gauche en traversant entre autres Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues.

L'Ouvèze est une rivière en tresse typiquement méditerranéenne qui s'écoule entre le massif des Baronnies provençales et le flanc nord du mont Ventoux. Au fil de son parcours, l'Ouvèze passe d'un caractère torrentiel à un type de rivière de plaine.

Situé dans le département de la Drôme, le secteur amont est dominé par un espace de moyenne montagne, contrairement à sa partie aval où l'Ouvèze débouche sur le département du Vaucluse et rejoint la plaine du Comtat Venaissin et la vallée du Rhône à hauteur de Sorgues.

Une différence entre l'amont et l'aval concernant la typologie du bassin versant est observée. En effet, l'amont est rural, peu urbanisé avec des conditions d'accès plus limitées que la partie aval du bassin qui est urbanisée et industrialisée de par sa situation géographique tournée vers Avignon et la vallée du Rhône.

Cette situation géographique confère au bassin versant un climat subméditerranéen caractérisé par des étés secs et des automnes orageux, entraînant respectivement des périodes d'étiages sévères et des crues et inondations parfois très intenses.

#### Rappel des masses d'eau du territoire

Masses d'eau superficielles	
Code	Libellé
<b>FRDR2034a</b>	L'Ouvèze de sa source au Menon
<b>FRDR2034b</b>	L'Ouvèze du Menon au Toulourenc
<b>FRDR390</b>	L'Ouvèze du ruisseau du Toulourenc à la Sorgue
<b>FRDR383</b>	L'Ouvèze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône
<b>FRDR11927</b>	Ruisseau le Charuis
<b>FRDR10731</b>	Ruisseau le Menon
<b>FRDR11318</b>	Ruisseau de Derboux
<b>FRDR10939</b>	Ruisseau d'Aygues Marce
<b>FRDR11862</b>	Ruisseau le Lauzon
<b>FRDR10628</b>	Ruisseau le Groseau
<b>FRDR11419</b>	Rivière la Seille
<b>FRDR391</b>	Le Toulourenc
<b>FRDR11613</b>	Torrent d'Anary
<b>FRDR11002</b>	Le Trignon
<b>FRDR10094</b>	Ravin de Briançon

Masses d'eau souterraines	
Code	Libellé
<b>FRDG130</b>	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure
<b>FRDG218</b>	Molasses miocènes du Comtat
<b>FRDG301</b>	Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues
<b>FRDG324</b>	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions ba
<b>FRDG508</b>	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Aygues

Les principales problématiques du bassin versant concernent :

- La dégradation des milieux naturels causée par l'aménagement des cours d'eau qui entraînent leur perte de fonctionnalités et leur érosion (épis, ouvrages en travers de la rivière...) et par la sur fréquentation des sites,
- Les espèces invasives (*ex.* : Herbe alligator) avec une propagation, diffusion possible sur d'autres cours d'eau à proximité du bassin versant et sur les zones humides des marais de Camargue ainsi que sur le Rhône,
- Les pollutions ponctuelles et localisées sur le bassin versant,
- Les prélèvements impactant la ressource en eau,
- Les inondations et crues associées au débordement des cours d'eau mais aussi au ruissellement urbain.

### 3.5. Les grands enjeux du territoire

**« Préserver et améliorer la qualité des eaux et des milieux et maintenir un état compatible avec les fonctions et les usages des cours d'eau »**

Le suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant met en évidence, dans l'ensemble, la « bonne » qualité des eaux de l'Ouvèze et de ses affluents d'un point de vue physico-chimique et hydrobiologique voire « très bonne » à l'amont, malgré la qualité des eaux plus dégradée ponctuellement et localement de certains cours d'eau du bassin. L'atteinte du bon état des eaux superficielles nécessite de poursuivre, d'une part, la réduction des pollutions diffuses par les nutriments et pesticides, et d'autre part, les pollutions par les matières organiques et oxydables. Il faut également poursuivre les efforts sur l'assainissement, avec notamment les enjeux liés aux eaux claires parasites et au ruissellement urbain, ainsi que ceux relatifs à l'amélioration des connaissances sur les pollutions, la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et les modes de pratiques et traitement.

### **« Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux »**

Les milieux naturels sont riches et variés sur le bassin versant : espaces forestiers, milieux ouverts, milieux aquatiques, avec notamment les zones humides, présentant un fort intérêt patrimonial qu'il convient de préserver. De nombreux inventaires, classements réglementaires et/ou démarches contractuelles (ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000) soulignent l'intérêt majeur de ces milieux et notamment des cours d'eau avec principalement l'Ouvèze sur l'ensemble de son linéaire et ses affluents tels que le Toulourenc ou le Groseau par exemple.

### **« Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau »**

Les crues sont torrentielles, soudaines et brutales. Les activités humaines et leurs aménagements conduisent, dans certains cas, à amplifier les risques liés aux inondations (ruissellement pluvial / urbain intensifié par l'imperméabilisation, zones inondables habitées, contraintes aux écoulements...). Sur le bassin, les risques identifiées sont très forts et localisés sur la plaine aval de l'Ouvèze vers Jonquières/Courthézon, Violès, Bédarrides et Sorgues ainsi que sur le « secteur central » du bassin vers Vaison-la-Romaine. Le Syndicat de rivière est principal maître d'ouvrage d'un PAPI d'intention labellisé en février 2016.

### **« Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir »**

Le régime hydrologique typiquement méditerranéen, associé à la nature des sols, impriment aux cours d'eau des étiages sévères, jusqu'à l'assec prolongé sur de longs linéaires. Une forte demande en eau domestique et agricole, se traduisant par des prélèvements en eau de surface ou dans les nappes d'accompagnement renforce les déséquilibres entre la demande et l'offre et rend le bassin totalement dépendant de ressources extérieures. Le bassin est ainsi un bassin déficitaire du SDAGE. Il est donc primordial de mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux en anticipant l'avenir.

### **« Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du contrat de rivière et développer une culture commune de la rivière et des milieux »**

Il est primordial de poursuivre les efforts concernant la communication, le partage d'informations, la concertation entre les acteurs ainsi que l'animation du contrat de rivière afin de conserver l'engagement des divers partenaires et la dynamique locale et territoriale déjà initiée.

## 4. SYNTHÈSE DU BILAN A MI-PAROURS DU CONTRAT

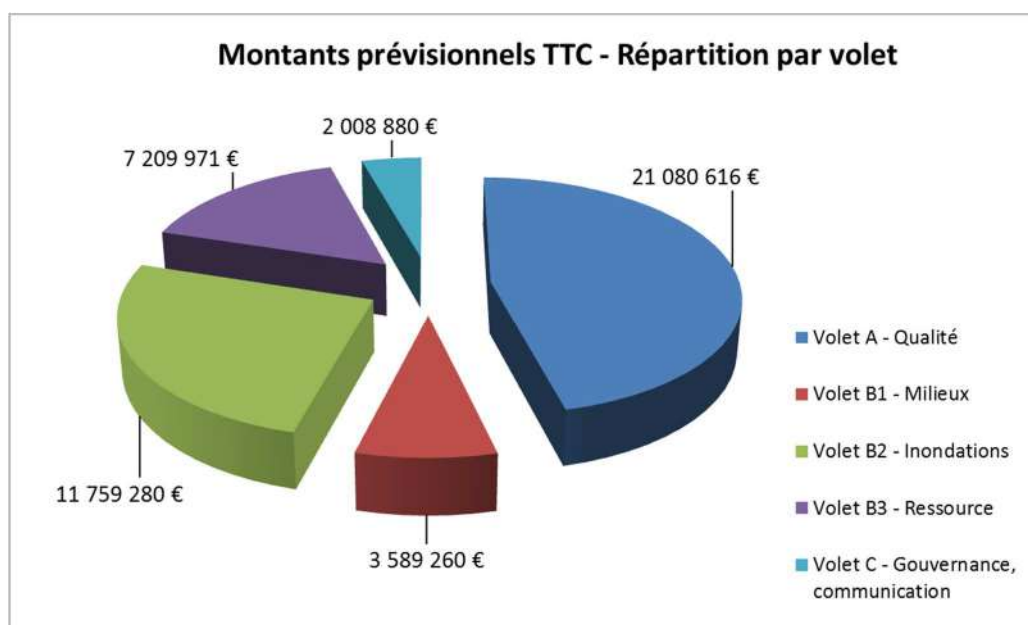
### 4.1. Rappel des engagements initiaux des partenaires financiers

Le montant financier global du programme initial, était évalué à 45 648 007 € Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des montants prévisionnels totaux de 2015 sur chaque phase :

Volet du Contrat	Montant initial de phase 1 TTC	Montant initial de phase 2 TTC
Volet A - Qualité	11 237 894	9 842 722
Volet B1 - Milieux	1 438 180	2 151 080
Volet B2 - Inondations	4 618 800	6 660 480
Volet B3 - Ressource	5 211 971	1 998 000
Volet C – Gouvernance et communication	1 018 800	992 080
<b>Total</b>	<b>23 523 545</b>	<b>21 644 362</b>

Les volets Qualité et Inondations représentent ainsi respectivement 46 % et 26 % du montant prévisionnel total du contrat de rivière.



Le tableau suivant reprend les engagements initiaux par financeur sur les 2 phases du contrat :

	AE RMC	Région ARA	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	CD84	CD 26	Etat	Europe
<b>Phase 1 (2016-2018)</b>	4 801 960 €	285 393 €	292 460 €	1 922 474 €	561 832 €	1 498 336 €	0 €
<b>Phase 2 (2019-2021)</b>	2 929 981 €	198 411 €		2 383 324 €	435 893 €	202 080 €	330 000 €
<b>Total</b>	<b>7 731 941 €</b>	<b>483 804 €</b>	<b>292 460 €</b>	<b>4 305 798 €</b>	<b>997 725 €</b>	<b>1 700 416 €</b>	<b>330 000 €</b>

A l'origine, le contrat de rivière se décline en 63 actions.

## 4.2. Bilan financier de la première phase

Au 31 décembre 2018, 52 % des actions du contrat de rivière étaient engagées.

	Nombre actions prévues	Nombre actions en cours	Taux d'avancement
<b>A - Qualité de l'eau</b>	15	5	33%
<b>B1 - Milieux</b>	12	7	58%
<b>B2 - Inondations</b>	17	10	59%
<b>B3 - Ressource</b>	8	5	63%
<b>C - Gouvernance, communication</b>	11	6	55%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>33</b>	<b>52%</b>

Le tableau suivant précise, volet par volet, le volume financier engagé au 31/12/2018 :

	Montant total prévisionnel de phase 1 € TTC	Montant total engagé 2016-2018 € TTC	Taux d'avancement
<b>A - Qualité de l'eau</b>	11 237 894	1 541 814	14%
<b>B1 - Milieux</b>	1 438 180	431 921	30%
<b>B2 - Inondations</b>	4 618 800	52 898	1%
<b>B3 - Ressource</b>	5 211 971	2 429 968	47%
<b>C - Gouvernance, communication</b>	1 016 800	444 752	44%
<b>TOTAL</b>	<b>23 523 645</b>	<b>4 901 354</b>	<b>21%</b>

Le volet le plus avancé techniquement et financièrement est celui relatif à la préservation de la ressource en eau.



#### 4.2.1. Volet A – Qualité des eaux

Ce contrat a permis, dans sa première phase, d'intervenir sur des points importants et de faire émerger des projets structurants sur le bassin versant :

- Mise en conformité des réseaux d'assainissement de la commune de Vaison-la-Romaine, de par la réhabilitation, l'amélioration et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement ainsi que par la création d'un bassin de rétention des eaux de 2 500 mètres cubes.
- Réhabilitation et agrandissement la station d'épuration (STEP) de Jonquières,
- Elimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement des eaux usées de Malaucène,
- Actualisation des schémas directeurs de certaines communes du bassin versant,
- Création d'une STEP à Beaumont-du-Ventoux (regroupement des systèmes d'assainissement).

#### 4.2.2. Volet B1 – Milieux naturels

La politique de restauration et valorisation des zones humides de l'aval du bassin versant initiés par la commune de Courthézon, puis la CCPRO et le SMOP a fait une avancée remarquable lors de la première phase de mise en œuvre du Contrat. En effet, l'acquisition de connaissances préalables à l'élaboration de plans de gestion sur l'étang salé de Courthézon ainsi que des Tord et Paluds permettra la réalisation de travaux de restauration de fonctionnalité en seconde phase.

Le travail de concertation préalable aux études de restauration de continuité écologique permettra également la une mise en œuvre opérationnelle en phase 2.

#### 4.2.3. Volet B2 – Risques inondations

Le SMOP est le maître d'ouvrage principal du PAPI de l'Ouvèze provençale.

Le PAPI constitue véritablement le volet inondation du contrat de rivière intégrant les actions et travaux structurants. Le programme d'actions du contrat de rivière est complémentaire, faisant le lien indispensable entre les problématiques inondations et la protection des milieux aquatiques, comme indiqué dans le SDAGE Rhône-Méditerranée qui mentionne qu'une bonne gestion des milieux aide à la lutte contre les inondations.

Un projet conséquent concernant la réalisation d'études sur le fonctionnement hydromorphologique et de définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de l'Ouvèze depuis Buis-les-Baronnies jusqu'à la confluence avec le Rhône est déjà en cours de réalisation. Cette mission structurante constitue un enjeu fort du contrat en répondant aux problématiques d'inondation et de restauration du milieu naturel.

Cette réflexion structurante permettra entre autres :

- D'actualiser les connaissances existantes sur le fonctionnement des cours d'eau (topographie, hydrologie intégrant les évolutions liées au changement climatique, modèle, connaissance de la recharge sédimentaire...) et d'analyser l'évolution fonctionnelle par comparaison aux données antérieures ;

- De bénéficier d'une connaissance fine du fonctionnement hydraulique de l'Ouvèze dans sa plaine aval du fait d'une sensibilité particulière aux inondations et d'enjeux historiques significatifs. Les modélisations hydrauliques fines seront réalisées sur un linéaire de 65 km.
- De produire une connaissance plus fine du contexte dynamique du bassin de l'Ouvèze afin d'assurer une meilleure compréhension du fonctionnement hydro-sédimentaire des cours d'eau en vue d'assurer la pertinence et la cohérence du programme de gestion et d'action porté par le SMOP ; cette analyse sera conduite sur l'ensemble du bassin versant, soit 225 km de cours d'eau,
- De délimiter les **Espaces de Bon Fonctionnement** (EBF) sur l'Ouvèze afin de traduire géographiquement la densité des enjeux d'inondations, de mobilité du lit et écologiques au sein du lit majeur. Un EBF concerté sera défini sur l'Ouvèze aval et la zone de plaine soit 65 km (de Buis les Baronnies jusqu'à la confluence),
- De produire un plan de gestion de gestion opérationnel pour le SMOP permettant de planifier des actions réalistes et pertinentes à l'échelle du bassin versant en termes de réduction du risque inondation, de gestion du transport solide et de restauration du bon état écologique au sein d'un espace approprié et concerté.
- D'évaluer l'impact de la restauration de l'EBF sur la gestion des inondations.

#### 4.2.4. Volet B3 – Ressource en eau

Des efforts sont à poursuivre sur ce volet du fait de la tension croissante sur la ressource en eau, avec notamment l'augmentation des prélèvements pour satisfaire la population qui ne cesse d'augmenter. De par cette pression sur la ressource, ces prélèvements deviennent de plus en plus limités car l'Ouvèze est déjà identifiée comme une rivière déficitaire en eau sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ces observations caractérisent la gestion quantitative de la ressource en eau comme étant une situation d'urgence. En effet, il est nécessaire d'intervenir rapidement et de façon efficace afin de gérer au mieux cette ressource en eau et trouver l'équilibre entre la satisfaction des usages et les besoins des milieux naturels en inscrivant les actions du territoire dans la perspective de la nécessaire adaptation au changement climatique.

#### 4.2.5. Volet C – Communication et gouvernance

Une grande partie des actions inscrites dans le contrat de rivière sont portées et animées par l'équipe du SMOP. La poursuite des efforts de communication, d'animation, de partage d'informations, de collaboration et de gouvernance est indispensable à la conservation de la dynamique locale et territoriale.

## 5. PRESENTATION DE LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE : OBJET DE L'AVENANT

### 5.1. Compatibilité avec le Programme de Mesures Rhône-Méditerranée 2012-2027

Le contrat de rivière contribue à atteindre les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027. En effet, les actions conduites dans les différents volets sont cohérentes avec les orientations fondamentales (OF) suivantes :

OF 5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle (5A-01 5A-04, 5A-06),

OF 5D : Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements dans les pratiques actuelles (5D-03).

OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (6A-04, 6A-05, 6A-08, 6A-09),

OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides (6B-01),

OF 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau (6C-03).

OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (8-02, 8-04, 8-06, 8-09),

OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (4-01),

OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir (7-01, 7-02, 7-03, 7-04)

Le programme de mesure (PDM) recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE pendant la période 2022-2027.

Les tableaux ci-dessous reprennent les mesures issues du PDM sur l'Ouvèze provençale – DU\_11\_08 (Ouvèze vauclusienne) auxquelles sont associées les actions actualisées en phase 2 du contrat de rivière (2022-2024)

Mesures du PDM 2022-2027		Actions du contrat de rivière		Masses d'eau
		Intitulé phase 2	Etat d'avancement	
<b>Pression à traiter : Pollutions par les nutriments urbains et industriels</b>				
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	A_7	En cours	FRDR11419: la Seille
<b>Pression à traiter : Pollution par les pesticides</b>				

AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	A_10 et A_11	A engager	FRDR383: L'Ouveze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône
<b>Pression à traiter : Altération de la continuité écologique</b>				
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	B1_2, B1_3	A engager	FRDR2034b: L'Ouveze du Menon au Toulourenc
<b>Pression à traiter : Altération de la morphologie</b>				
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	B1_5	A engager	FRDR11862: le Groseau
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	B1_9	En cours	FRDR11419: la Seille
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	B1_10, B1_12	En cours	FRDR11419: la Seille
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	B2_6	En cours	FRDR383: L'Ouveze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône FRDR390: L'Ouveze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue
<b>Pressions à traiter : Altération du régime hydrologique et prélèvements d'eau</b>				
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	B3_1 à B3_8 et B3_19	En cours	FRDR2034b: L'Ouveze du Menon au Toulourenc FRDR391: Le Toulourenc FRDR390: L'Ouveze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	B3_9 à B3_17 et B3_19	En cours	FRDR390: L'Ouveze du ruisseau de Toulourenc à la Sorgue, FRDR10628: Le Groseau

## 5.2. Compatibilité avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Ouvèze

Code action PGRE	Intitulé	Code action phase 2 du contrat de rivière
AEP n°01-A	Mise en conformité des rendements	B3_1 et B3_2
AEP n°01-B	Etablissement d'un programme de travaux pluriannuel sur les canalisations sensibles du syndicat RAO	B3_5 à B3_8
AEP n°02	Prise en compte dans les documents d'urbanisme du champ de la distribution des réseaux d'eau potable et de la gestion des ressources alimentant le territoire	
AEP n°03	Actualisation du schéma de distribution AEP du syndicat RAO, intégrant une prospective des ressources	B3_4
AEP n°04	Réalisation d'un schéma directeur AEP pour les communes n'en disposant pas	B3_3
AEP n°05	Transfert des prélèvements vers une ressource de substitution hors ZRE Beaumont-du-Ventoux (84)	
AEP n°06	Transfert des prélèvements vers une ressource de substitution hors ZRE Gigondas (84)	
AEP n°08	Transfert des prélèvements sur ressource de substitution hors ZRE (Miocène) - RAO (84)	
AEP n°09	Sensibiliser aux économies et communication	
Irrigation n°01-A	Mise à jour des travaux réalisés par l'ASA Ouvèze-Ventoux (84) - révision de l'autorisation préfectorale du 22 juillet 2015	B3_10
Irrigation n°01-B	Finalisation des travaux du schéma directeur de l'ASA Ouvèze-Ventoux et amélioration des débits transférés du canal vers le premier bassin de stockage	
Irrigation n°01-C	Équipement en réseau sous-pression du secteur dit "basse Espagnol-Fontareau" de l'ASA Ouvèze-Ventoux	B3_10
Irrigation n°01-D	Étude de l'extension du réseau sous-pression de l'ASA du canal de Carpentras pour interconnexion avec le réseau de l'ASA Ouvèze-Ventoux	
Irrigation n°02	Optimisation des prises d'eau de l'ASA de Mollans-sur-Ouvèze	B3_11 et B3_12
Irrigation n°03-A	Mise à jour sur l'usage de l'eau dérivée par la surverse dit de "Saint Aliman" vers le plan d'eau des Jardins - ASA de Violès-Sablet (84)	B3_13 et B3_14

Irrigation n°03-B	Diagnostic du réseau de l'ASA de Violès-Sablet (84)	
Irrigation n°03-C	Passage au goutte-à-goutte des parcelles en vignes de l'ASA de Violès-Sablet (84)	B3_13 et B3_14
Irrigation n°04-A	Mise en place d'un système de fermeture de la vanne fiable - ASA de Roaix (84)	
Irrigation n°04-B	Diagnostic des usages et du fonctionnement du réseau de l'ASA de Roaix (84)	
Irrigation n°04-C	Passage au goutte-à-goutte des parcelles en vigne de l'ASA de Roaix (84)	B3_15 et B3-16
Irrigation n°04-D	Modulation en cours de saison des prélèvements de l'ASA de Roaix (84)	
Irrigation n°05-A	Etanchéification du réseau gravitaire de l'ASA de Rasteau (84)	
Irrigation n°05-B	Modulation en cours de saison des prélèvements de l'ASA de Rasteau (84)	
Irrigation n°06-A	Mise à jour des statuts et amélioration des connaissances des usages d'irrigation sur l'ASA de Séguret (84)	B3_15 et B3-16
Irrigation n°06-B	Amélioration des mesures des volumes disponibles sur le périmètre de l'ASA de Séguret (84)	B3_15 et B3-16
Irrigation n°06-C	Etude de faisabilité d'abandon de la prise d'eau de l'ASA de Séguret avec substitution partielle ou totale par mobilisation de ressources locales (84)	B3_15 et B3-16
Irrigation n°07	Fermeture de l'ASA de plaine de Cost (26)	
Irrigation n°08	Passage sous-pression de l'ASA du Crestet (84) par extension du réseau de l'ASA Ouvèze-Ventoux	
Irrigation n°09-A	Mise en place de systèmes de mesures des débits prélevés par les structures collectives (ASPs : ASA, ASL, ASCO)	
Irrigation n°09-B	Fédération des ASA de Vaucluse "étude de définition d'actions visant à réduire les prélèvements d'eau d'irrigation par les structures collectives sur la partie vauclusienne de la rivière Ouvèze" <i>étude CA-eau 2015</i>	
Irrigation n°09-C	Impact des mesures de gestion des volumes et débits prélevés mis en œuvre par les structures collectives d'irrigation sur la partie vauclusienne de la rivière Ouvèze <i>période de référence 2015 à 2017</i>	

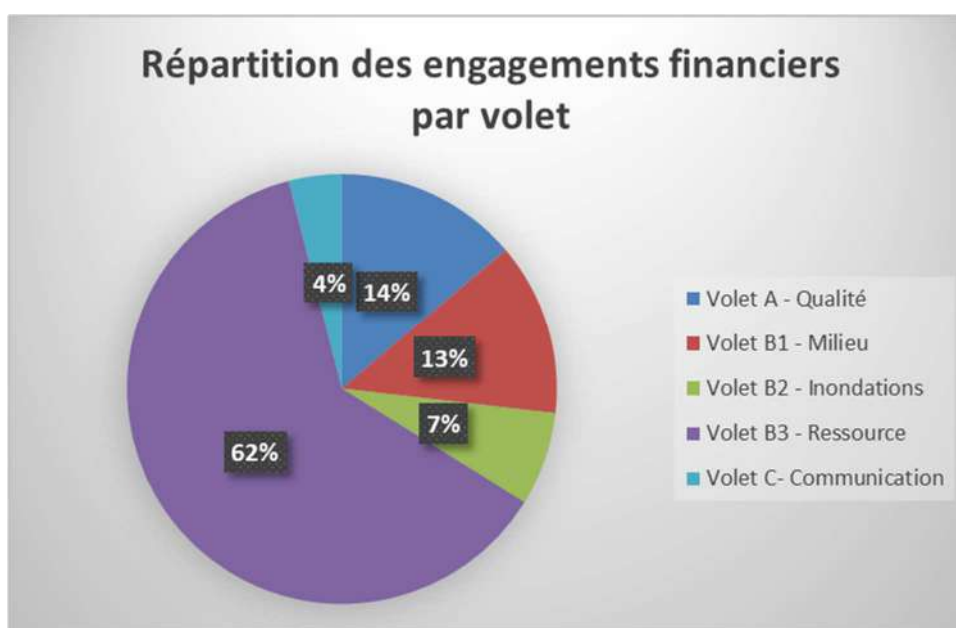
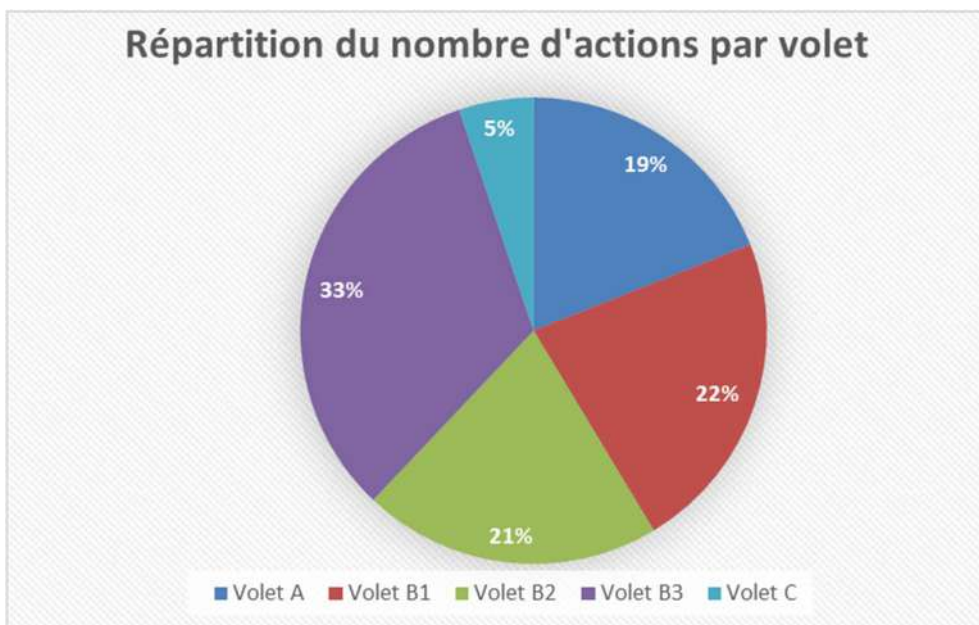
Irrigation n°09-D	Impact des mesures de gestion des volumes et débits prélevés mis en œuvre par les structures collectives d'irrigation sur la partie drômoise de la rivière Ouvèze à partir de 2017	
Irrigation n°10	Etude du projet "amélioration de l'utilisation des ressources en eau à des fins agricoles dans le territoire Haut de Provence Rhodanienne"	
Irrigation n°11	Mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective Irrigation OUGCI - autorisation unique de prélèvement (AUP)	B3_9
Irrigation n°12	Fermeture de l'ASA du hameau de Veau (84)	
IND n°01	Amélioration de la connaissance des volumes prélevés par les principaux préleveurs industriels	
Suivi n°01	Suivi quantitatif des débits sur le bassin versant	B3_18
Suivi n°02	Suivi des actions du PGRE	B3_19
Suivi n°03	Mise à jour des volumes prélevés par tous les usages	

### 5.3. Approche globale

La phase 2 du contrat de rivière comporte 58 actions pour un montant total de 23 759 202 € TTC réparti de la façon suivante :

	Montant total prévisionnel € TTC Phase 2
<b>A - Qualité de l'eau</b>	3 269 280 €
<b>B1 - Milieux</b>	3 139 649 €
<b>B2 - Inondations</b>	1 664 560 €
<b>B3 - Ressource</b>	14 738 020 €
<b>C - Communication, gouvernance</b>	947 693 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 759 202 €</b>





Le contenu de chaque volet est présenté dans les paragraphes suivants. Le détail des actions est annexé dans les tableaux financiers en fin de rapport. Un cahier de fiches actions sera également annexé au document contractuel d'avenant.

L'élaboration de la phase 2 s'est faite de façon concertée entre les différents partenaires du contrat en sollicitant notamment les partenaires financiers afin de confirmer leurs taux de financements accordés pour les actions du contrat auxquelles chacun est engagé.

## 5.4. Volet A – Qualité des eaux

Certains points importants doivent être traités dans cette seconde phase de contrat qui sont les suivants :

- Mettre en œuvre les mesures adéquates pour gérer les eaux claires parasites.
- Mettre en œuvre les mesures adéquates pour gérer le ruissellement urbain.
- Poursuivre les efforts sur l'assainissement.

Qualité des eaux							
N° fiche	Masse d'eau	REF SDAGE AERM		Projet	Code PDM	Montant TTC	MO
		Orientation	Disposition				
Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé							
A_1	Toutes	OF 5		Pérenniser le réseau de suivi qualitatif des eaux superficielles		24 000	CD 26 et 84, SMOP
A_2	FRDR11419	OF 5	5A-06	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées		Pour mémoire	CCPRO_Jonquières
A_3	FRDR11419	OF 5	5A-06	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées		120 000	CCPRO_Courthézon
A_4	FRDR10628	OF 5	5A-01	Améliorer la collecte des eaux usées - Réhabilitation / amélioration des réseaux existants		1 562 400	SMERRV
A_5	FRDR10628	OF 5	5A-01	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement		60 000	SMERRV
A_6	FRDR10628	OF 5	5A-01	Construction de la station d'épuration du Mont Serein		1 021 680	SMERRV
A_7	FRDR11419	OF 5	5A-01	Améliorer le traitement des eaux usées	ASS0502	Pour mémoire	CCPRO_Jonquières, engagé fin 2021
A_8	Toutes	OF 5	5A-04	Réaliser / actualiser les schémas directeurs de ruissellement urbain		360 000	EPCI
A_9	Toutes	OF 5	5D-03	Améliorer l'utilisation des bornes de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs / Diagnostic	AGR0802	48 000	CA 26 et 84
A_10	Toutes	OF 5	5D-03	Améliorer l'utilisation des bornes de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs / Travaux	AGR0802	A définir	communes, coopératives
A_11	FRDR383	OF5	5A-01	Piéger et traiter les déchets urbains		73 200	CASC
<b>TOTAL</b>						<b>3 269 280</b>	

Volet A - Qualité de l'eau	Montant de la phase 2(€ TTC) initialement inscrit au contrat	Montant de la phase 2 (€ TTC) proposé par avenant
	9 842 722 €	3 269 280 €

Volet A	Montant prévisionnel phase 2	Plan de financements envisagé				
		AERMC	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	CD 84	CD 26	Autre
		3 269 280€	562 831 €	2 400 €	2 400 €	2 400€

L'engagement dans le Contrat de rivière permet l'octroi d'une aide « bonus » attribuée à l'action A\_6 « construction de la station d'épuration du Mont Serein ».

Le détail par action des montants prévisionnels et financements envisagés (et les taux associés) est présenté en Annexe.

Des modifications techniques et financières ont été apportées à ce volet, tenant compte :

- La réévaluation d'actions par rapport aux estimations de 2015 et à la durée de latence entre les 2 phases de mise en œuvre
- L'engagement d'EPCI dans des Contrats dits « Zones de Revitalisation Rurales » avec l'Agence de l'Eau.

Plusieurs actions sont inscrites « pour mémoire », en raison du dépôt de demandes de financement préalable à la validation du présent avenant.

## 5.5. Volet B1 – Milieux naturels

Ce volet nécessite une prolongation de certaines actions qui sont :

- La mise en place du 3<sup>ème</sup> Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation rivulaire (PPRE) intégrant la prise en compte de la dynamique morphologique,
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes et notamment une espèce émergente pour laquelle il est urgent d'agir,
- L'engagement dans la restauration de la continuité écologique avec une action sur 3 seuils identifiés comme prioritaires,
- La gestion des zones humides : définition d'une stratégie globale à l'échelle du bassin et d'actions sur deux zones humides d'importance,
- L'engagement d'une action sur le Groseau.

Plusieurs actions sont inscrites « pour mémoire », en raison du dépôt de demandes de financement préalable à la validation du présent avenant.

La mission de définition de l'EBF de l'Ouvèze constitue une action structurante qui sera menée pendant la durée du contrat.

Milieu naturel							
N° fiche	Masse d'eau	REF SDAGE AERM		Projet	Code PDM	Montant TTC	MO
		Orientation	Disposition				
<b>Préservation et restauration des milieux aquatiques</b>							
B1_1	Toutes	OF 6A	6A-09	Réaliser un diagnostic piscicole du bassin versant (Bilan)		47 832	FDPDMA 26 et 84/ MRM
B1_2	FRDR2034b	OF 6	6A-05	Etude de conception pour la restauration de la continuité écologique du seuil de la Gardette à Buis-les-Baronnies	MIA0301	36 000	SMOP
B1_3	FRDR2034b	OF 6A	6A-05	Travaux de restauration de la continuité écologique à Buis-les-Baronnies: Seuil de l'ancienne prise d'eau, pont des platanes et seuil de la Gardette	MIA0301	1 644 000	SMOP/ Commune de Buis-les-Baronnies
B1_4	FRDR11862	OF 6A	6A-05	Travaux d'adaptation de deux franchissements routier du Lauzon		96 000	SMOP
B1_5	FRDR10628	OF 6A	6A-08	Etude de conception pour la restauration morphologique du Groseau à Malaucène	MIA0203	72 000	SMOP
B1_6	FRDR383	OF 6C	6C-03	Lutter contre les espèces exotiques invasives : herbe à alligator		120 000	SMOP
B1_7	Toutes	OF6/ OF8	6A-04 et 8A-09	Elaborer le 3ème Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation rivulaire (PPRE)		Fonctionnement	SMOP
B1_8	Toutes	OF6/ OF8	6A-04 et 8A-09	Mettre en œuvre le 3ème Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation rivulaire (PPRE)		720 000	SMOP
B1_9	FRDR11419	OF 6B	6A-01	Acquisition foncière de la zone humide des Tord et Paluds	MIA0601	80 000	SMOP
B1_10	FRDR11419	OF 6B	6A-01	Mise en œuvre du plan de gestion (travaux/ suivis/ gestion) de la zone humide des Tord et Paluds	MIA0602	144 387	SMOP
B1_11	Toutes	OF 6B	6A-01	Définir une stratégie de gestion globale des zones humides		15 000	SMOP
B1_12	FRDR11419	OF 6B	6A-01	Gérer les zones humides à fort intérêt fonctionnel et / ou patrimonial Travaux de restauration de l'étang salé	MIA0602	Pour mémoire	CCPRO
B1_13	FRDR391	OF 6B	6A-08	Restauration fonctionnelle du Toulourenc et adaptation de conduite d'alimentation en eau potable		164 430	SMOP
<b>TOTAL</b>						<b>3 139 649</b>	

L'engagement dans le Contrat de rivière permet l'octroi d'une aide « bonus » attribuée à l'action B1\_13 « restauration fonctionnelle du Toulourenc et adaptation de conduite d'alimentation en eau potable ».

Volet B1 - Milieux	Montant de la phase 2(€ TTC) initialement inscrit au contrat	Montant de la phase 2(€ TTC) proposé par avenant
	2 151 080 €	3 139 649 €

Volet B1	Montant prévisionnel phase 2	Plan de financements envisagé					
		AE RMC	Région Sud PACA	CD 84	CD 26	Etat	Europe
		3 139 649 €	1 091 955 €	37 200 €	215 223 €	146 392 €	30 000 €

Le détail par action des montants prévisionnels et financements envisagés (et les taux associés) est présenté en Annexe.

Note de présentation

## 5.6. Volet B2 – Risques inondations

Plusieurs actions sont inscrites « pour mémoire », du fait du dépôt de demandes de financement préalable à la validation du présent avenant.

Risque inondation							
N° fiche	Masse d'eau	REF SDAGE AERM		Projet	Code PDM	Montant TTC	MO
		Orientation	Disposition				
B2_1	Toutes	OF 8		Préparation d'un dossier de PAPI complet		120 000	SMOP
B2_2	Toutes	OF 8		Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation		28 560	SMOP
B2_3	Toutes	OF 8		Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations		Pour mémoire	SMOP
B2_4	FRDR11419	OF 8	8F-06	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Saint Romans": études préalables		Pour mémoire	SMOP
B2_5	FRDR11419	OF 8	8F-06	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Saint Romans": Acquisitions foncières		600 000	SMOP
B2_6	Toutes	OF 8	8F-02	Etude du fonctionnement hydraulique - hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ouveze et principaux affluents	MIA0101	Pour mémoire	SMOP
B2_7	FRDR11419	OF 8		Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille: étude d'avant-projet de confortement de la Contre-Seille		Pour mémoire	SMOP
B2_8	FRDR11419	OF 8		Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille: Amélioration de la répartition Seille/ Contre Seille	MIA0202	Pour mémoire	SMOP
B2_9	FRDR11419	OF 8	8F-02	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille / Acquisitions foncières	MIA0202	112 000	SMOP
B2_10	FRDR390 et FRDR383	OF 8	8F-04	Conduire les études techniques et réglementaires de digues / Etude digues de classes C		180 000	SMOP
B2_11	FRDR390 et FRDR383	OF 8	8F-04	Conduire les études techniques et réglementaires de digues / Travaux entretien		600 000	SMOP
B2_12	FRDR390 et FRDR383	OF 8	8F-04	Conduire les études techniques et réglementaires de digues /Maitrise foncières		24 000	SMOP
<b>TOTAL</b>						<b>1 664 560</b>	

<b>Volet B2 - Inondations</b>	Montant de la phase 2(€ TTC) initialement inscrit au contrat	Montant de la phase 2(€ TTC) proposé par avenant
	6 660 480 €	1 664 560 €

<b>Volet B2</b>	Montant prévisionnel phase 2	Plan de financements envisagé				
		AE RMC	Région Sud PACA	CD 84	CD 26	Etat
	1 664 560 €	33 600 €	Pour mémoire	283 056 €		382 924 €

Le détail par action des montants prévisionnels et financements envisagés (et les taux associés) est présenté en Annexe.

## 5.7. Volet B3 – Ressource en eau

Le bassin de l'Ouvèze provençale est classé déficitaire en eau depuis le SDAGE 2009-15 du fait des déséquilibres entre ressources locales disponibles et besoins, dont témoignent les fréquents arrêts sécheresse. Il est également classé en ZRE (zone de répartition des eaux) depuis décembre 2016. Un objectif de réduction de 30% des prélèvements globaux de juillet à octobre a été notifié au territoire et un premier Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été établi et adopté en janvier 2019.

Le volet B3 du contrat intègre les actions prévues au PGRE dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'hydraulique agricole ainsi que les missions d'animation et de suivi du plan d'action.

Le volet ressource constitue un axe fort du contrat dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

Il est donc nécessaire :

- D'améliorer et pérenniser le réseau de suivis des eaux superficielles et souterraines ainsi que celui des prélèvements agricoles et équiper les prises d'eau,
- De poursuivre les efforts initiés pour l'amélioration des rendements de réseau d'eau potable et de gestion patrimoniale des réseaux, porter des schémas directeurs intégrant les besoins de sobriétés pour l'AEP.
- De mettre en œuvre les actions prévues dans le plan de gestion de la ressource en eau dans le domaine de l'hydraulique agricole,
- De suivre les actions du PGRE et mesurer son efficacité dans la perspective du changement climatique,

Plusieurs actions sont inscrites « pour mémoire », soit en raison de leur inscription en parallèle dans un contrat « ZRR », soit du fait du dépôt de demandes de financement préalable à la validation du présent avenant.

Dans le domaine de l'hydraulique agricole, des engagements ont déjà été pris au titre du guichet unique régional (Paca et Aura) sur un programme de travaux de près de 7 M€ et permettront de mettre en œuvre les travaux de modernisation et d'économies d'eau sur le bassin auprès de plusieurs ASA.

Préserver la ressource

N° fiche	Masse d'eau	REF SDAGE AERM		Projet	Code PDM	Montant TTC	MO
		Orientation	Disposition				
B3_1	Toutes	OF7	7F-02	Mise en conformité des rendements de réseau	Reso202	Pour mémoire	Communautés de communes / communes
B3_2	Toutes	OF7	7F-02	Mise en conformité des rendements de réseau	Reso202	2 960 320	SMERRV
B3_3	FRDR390	OF7	7F-02	Actualisation du schéma directeur AEP du syndicat Rhône Ventoux intégrant la prospective des ressources en lien notamment avec le changement climatique	Reso202	420 000	SMERRV
B3_4	FRDR390	OF7	7F-02	Actualisation du schéma directeur AEP du syndicat RAO intégrant la prospective des ressources en lien notamment avec le changement climatique	Reso202	312 000	Syndicat RAO
B3_5	FRDR390	OF7	7F-02	Travaux commune de Faucon- route de Vaison	Reso202	204 000	Syndicat RAO
B3_6	FRDR390	OF7	7F-02	Travaux commune de Faucon- route de Mollans	Reso202	216 000	Syndicat RAO
B3_7	FRDR390	OF7	7F-02	Travaux commune de Faucon- chemin Font Saisonade	Reso202	318 000	Syndicat RAO
B3_8	FRDR390	OF7	7F-02	Travaux commune de Crestet	Reso202	354 000	Syndicat RAO
B3_9	Toutes	OF 7	7F-02	Mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole	RESO201	Pour mémoire	Chambre d'Agriculture 84
B3_10	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Ouvèze-Ventoux: travaux	RESO201	Pour mémoire	ASA Ouvèze-Ventoux
B3_11	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Mollans-sur-Ouvèze: études	RESO201	471 516	ASA de Mollans-sur-Ouvèze
B3_12	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Mollans-sur-Ouvèze: Travaux	RESO201	3 960 000	ASA de Mollans-sur-Ouvèze
B3_13	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Violès-Sablet: études	RESO201	Pour mémoire	ASA de Violès-Sablet
B3_14	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Violès-Sablet: Travaux	RESO201	5 280 000	ASA de Violès-Sablet
B3_15	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASA Union Roaix Séguret: études	RESO201	Pour mémoire	ASA de Union Roaix Séguret
B3_16	FRDR390	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau Union Roaix Séguret: Travaux	RESO201	Pour mémoire	ASA de Union Roaix Séguret
B3_17	FRDR10628	OF7	7F-02	Modernisation et économies d'eau ASCO DU GROSEAU: études	RESO201	18 000	ASCO du Groseau
B3_18	Toutes	OF7	7F-04	Création d'un système de surveillance local Crués/ étiages (SDAL Ouvèze)		224 184	SMOP
B3_19	Toutes	OF7	7F-01	Animer le plan de gestion de la ressource en eau	RES0201 et RES0202	Fonctionnement	DDT 26 / DDT 84/ SMOP
<b>TOTAL</b>						<b>14 738 020</b>	

Volet B3 - Ressource	Montant de la phase 2(€ TTC) initialement inscrit au contrat	Montant de la phase 2(€ TTC) proposé par avenant
	1 998 000	14 738 020



Volet B3	Montant prévisionnel phase 2	Plan de financements envisagé				
		AE RMC	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	CD 84	CD 26	Europe
	14 738 020 €	655 664 € / à définir pour les actions agricoles	4500€ / A définir pour les actions agricoles	A définir pour les actions agricoles	A définir	A définir pour les actions agricoles

Le détail par action des montants prévisionnels et financements envisagés (et les taux associés) est présenté en Annexe.

## 5.8. Volet C – Communication et gouvernance

La continuité du contrat de rivière de l'Ouvèze provençale, via sa seconde phase, est tout d'abord conditionnée par la poursuite et le renforcement de l'animation, de la communication, du partage d'information et de la coordination de la démarche qui sont assurées par l'équipe du SMOP soutenu par les différents acteurs engagés à ce programme d'actions.

Gouvernance et communication							
N° fiche	Masse d'eau	REF SDAGE AERM		Projet	Code PDM	Montant TTC	MO
		Orientation	Disposition				
C_1	Toutes	OF4	4A-01	Animer le Contrat de rivière et les missions techniques associées		827 693	SMOP
C_2	Toutes	OF4	4A-01	Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques		60 000	SMOP
C_3	Toutes	OF4	4A-01	Réaliser le bilan final du Contrat de Rivière		60 000	SMOP
<b>TOTAL</b>						<b>947 693</b>	

<b>Volet C - Communication, gouvernance</b>	Montant de la phase 2(€ TTC) initialement inscrit au contrat	Montant de la phase 2(€ TTC) proposé par avenant
	992 080	947 693

Volet C	Montant prévisionnel phase 2	Plan de financements envisagé					
		AE RMC	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	CD 84	CD 26		Etat
		947 693 €	364 690 €	6 000€	12 000 €	18 663 €	

Le détail par action des montants prévisionnels et financements envisagés (et les taux associés) est présenté en Annexe.

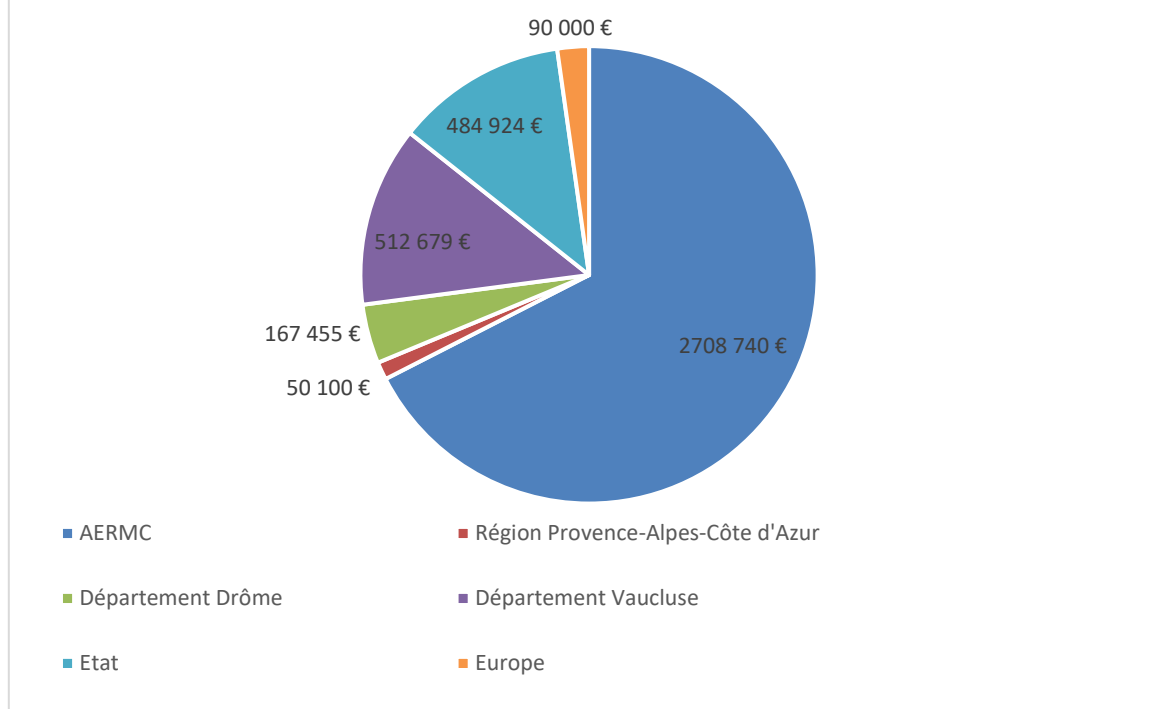
## 5.9. Synthèse financière de la phase 2

Le tableau ci-dessous synthétise les montants prévisionnels de la phase 2 par volet :

	Montant total prévisionnel € TTC Phase 2
A - Qualité de l'eau	3 269 280 €
B1 - Milieux	3 139 649 €
B2 - Inondations	1 664 560 €
B3 - Ressource	14 738 020 €
C - Communication, gouvernance	947 693 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 759 202 €</b>

Le graphique ci-dessous représente les montants sollicités auprès des différents partenaires financiers pour la seconde partie du contrat.

### Montants sollicités auprès des partenaires financiers



Le tableau ci-dessous établit un comparatif entre les engagements pris par les financeurs en 2015 sur la seconde phase du contrat et les engagements estimatifs sur cette même phase après réévaluation de 2022.

	Engagements estimatifs Phase 2	
	Initial (2015)	Avenant
<b>AE RMC</b>	2 929 981 €	2 708 740 €
<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	A définir après bilan à mi-parcours	50 100 €
<b>CD 84</b>	2 383 324 €	512 679 €
<b>CD 26</b>	435 893 €	167 455 €
<b>Etat</b>	202 080 €	484 924 €
<b>Europe</b>	330 000	90 000 €

Le tableau ci-dessous présente les montants sollicités par volet et par financeur sur la seconde phase.

	<b>Montant actualisé phase 2 € TTC</b>	<b>AERMC</b>	<b>Région <u>SUD-</u> <u>PACA</u></b>	<b>Département Drôme</b>	<b>Département Vaucluse</b>	<b>Etat</b>	<b>Europe</b>	<b>TOTAL financement</b>
Volet A - Qualité	3 269 280 €	562 831 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €			570 031 €
Volet B1 - Milieu	3 139 649 €	1 091 955 €	37 200 €	146 392 €	215 223 €	30 000 €	90 000 €	1 610 770 €
Volet B2 - Inondations	1 664 560 €	33 600 €	Pour mémoire		283 056 €	382 924 €		699 580 €
Volet B3 - Ressource	14 738 020 €	655 664 €	4 500 €					660 164 €
Volet C- Communication	947 693 €	364 690 €	6 000 €	18 663 €	12 000 €	72 000 €		473 353 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 759 202 €</b>	<b>2 708 740 €</b>	<b>50 100 €</b>	<b>167 455 €</b>	<b>512 679 €</b>	<b>484 924 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>4 013 898 €</b>

## 6. ANNEXES

## **Volet A – Qualité des eaux**

Code ACTION Contrat	LIBELLE ACTION	Priorité	Masse d'eau	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Montant action phase 2 € HT	Montant action phase 2 €	AERMC			Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département Drôme		Département Vaucluse			Etat		Avancée de l'action	Année de réalisation	SDAGE	Action PAOT	
							Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Taux					
A_1	Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles - Maintenance des réseaux existants - Bilan global de la qualité tous les 5 ans - Centralisation / diffusion de la donnée	2	Toutes	CD 26 et 84, SMOP	20 000 €	24 000 €	12 000 €	24 000 €	50%	2 400 €	10%	2 400 €	10%	2 400 €		10%			A engager	2024	Non	Non	
A_2	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	1	FRDR11419	CCPRO_Jonquières	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire		50%										En cours	2022	Oui	Non	
A_3	Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	1	FRDR11419	CCPRO_Courthézon	100 000 €	120 000 €	50 000 €	100 000 €	50%										En cours	2023	Oui	Non	
A_4	Améliorer la collecte des eaux usées - Réhabilitation / amélioration des réseaux existants	1	FRDR10628	SMERRV	1 302 000 €	1 562 400 €	178 500 €	595 000 €	30%										En cours	2022	Oui	Non	
A_5	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	1	FRDR10628	SMERRV	50 000 €	60 000 €	25 000 €	50 000 €	50%										A engager	2022			
A_6	Construction de la station d'épuration du Mont Serein	1	FRDR10628	SMERRV	851 400 €	1 021 680 €	123 331 €	411 106 €	30%										A engager	2022			
A_7	Améliorer le traitement des eaux usées - Réhabilitation / amélioration des performances d'une STEP	1	FRDR11419	CCPRO_Jonquières, engagé fin 2021	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire		50%										En cours	2022	Oui	ASS0502	
A_8	Réaliser / actualiser les schémas directeurs de ruissellement urbain	2	Toutes	EPCI	300 000 €	360 000 €	150 000 €	300 000 €	50%										A engager	2024	Oui	Non	
A_9	Améliorer l'utilisation des bornes de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs / Diagnostique	2	Toutes	CA 26 et 84	40 000 €	48 000 €	24 000 €	48 000 €	50%										A engager	2023	Oui	AGR0802	
A_10	Améliorer l'utilisation des bornes de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs / Travaux	2	Toutes	communes, coopératives	A définir	A définir													A engager	2024	Oui	AGR0802	
A_11	Piéger et traiter les déchets urbains	2	FRDR383	CASC	61 000 €	73 200 €													A engager	2022			
<b>TOTAUX ACTIONS QUALITE</b>					<b>2 724 400 €</b>	<b>3 269 280 €</b>	<b>562 831 €</b>	<b>1 528 106 €</b>			<b>2 400 €</b>		<b>2 400 €</b>		<b>2 400 €</b>								

## **Volet B1 – Milieux naturels**

Code ACTION Contrat	LIBELLE ACTION	Priorité	Masse d'eau	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Montant action phase 2 € HT	Montant action phase 2 € TTC	AE RMC		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département Drôme		Département Vaucluse		Etat		Europe		Avancée de l'action	Année de réalisation	SDAGE	Action PDM 22-27	
							Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux					Montant
B1_1	Réaliser un diagnostic piscicole du bassin versant (Bilan)	1	Toutes	FDPPMA 26 et 84/ MRM	39 860 €	47 832 €	23 916 €	50%	Pour mémoire	10%	2 392 €	5%	2 392 €	5%					A engager	2024	Oui	Non	
B1_2	Etude de conception pour la restauration de la continuité écologique du seuil de la Gardette à Buis-les-Baronnies	1	FRDR2034b	SMOP	30 000 €	36 000 €	17 250 €	58%			6 750 €	23%							A engager	2022	Oui	MIA0301	
B1_3	Travaux de restauration de la continuité écologique à Buis-les-Baronnies: Seuil de l'ancienne prise d'eau, pont des platanes et seuil de la Gardette	1	FRDR2034b	SMOP/ Commune de Buis-les-Baronnies	1 370 000 €	1 644 000 €	685 000 €	50 à 70%			15 000 €	Montant à définir pour les ouvrages "pont des Platanes" et "Gardette"							A engager	2024	Oui	MIA0301	
B1_4	Travaux d'adaptation de deux franchissements routier du Lauzon	1	FRDR11862	SMOP	80 000 €	96 000 €	18 000 €	30%	24 000 €	30%			16 000 €	20%					A engager	2023			
B1_5	Etude de conception pour la restauration morphologique du Groseau à Malaucène	1	FRDR10628	SMOP	60 000 €	72 000 €	37 800 €	63%	4 200 €	7%			6 000 €	10%					A engager	2023	Oui	MIA0203	
B1_6	Lutter contre les espèces exotiques invasives : herbe à alligator	1	FRDR385	SMOP	100 000 €	120 000 €	30 000 €	30%					20 000 €	20%	30 000 €	30%			A engager	2023	Oui	Non	
B1_7	Elaborer le 3ème Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation rivulaire (PPRE)	1	Toutes	SMOP	Fonctionnement	Fonctionnement	Pour mémoire												A engager	2022	Oui	Non	
B1_8	Mettre en œuvre le 3ème Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation rivulaire (PPRE)	1	Toutes	SMOP	600 000 €	720 000 €	180 000 €	30% sous condition			120 000 €	40% sur la partie drômoise du BV	90 000 €	30% sur la partie vauclusienne du BV			90 000 €	Jusqu'à 80% sur les actions prioritaires du DOCOB	A engager	2022	Oui	Non	
B1_9	Acquisition foncière de la zone humide des Tord et Paluds	1	FRDR11419	SMOP	76 500 €	80 000 €	44 000 €	55%					20 000 €	25%					En cours,	2022	Oui	MIA0601	
B1_10	Mise en œuvre du plan de gestion (travaux/ suivis/ gestion) de la zone humide des Tord et Paluds	2	FRDR11419	SMOP	129 387 €	144 387 €	48 489 €	33%	9 000 €	7%			31 176 €	15%					En cours,	2022	Oui	MIA0602	
B1_11	Définir une stratégie de gestion globale des zones humides	2	Toutes	SMOP	15 000 €	15 000 €	7 500 €	50%			2 250 €	15%	2 250 €	15%					A engager	2024	Oui		
B1_12	Gérer les zones humides à fort intérêt fonctionnel et/ou patrimonial / Travaux de restauration Etang salé	2	FRDR11419	CCPRO	Pour mémoire	Pour mémoire													En cours,	2022	Oui	MIA0602	
B1_13	Restauration fonctionnelle du Toulourenc et adaptation de conduite d'alimentation en eau potable	1	FRDR391	SMOP	137 025 €	164 430 €							27 405 €	20%					A engager	2023		MIA0602	
<b>TOTAUX ACTIONS CONTRAT</b>					<b>2 637 772 €</b>	<b>3 139 649 €</b>	<b>1 091 955 €</b>			<b>37 200 €</b>		<b>146 392 €</b>		<b>215 223 €</b>		<b>30 000 €</b>		<b>90 000 €</b>					



## **Volet B2 – Risques inondations**

Code ACTION Contrat	Code ACTION PAPI	LIBELLE ACTION	Priorité	Masse d'eau	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Montant action phase 2 € HT	Montant action phase 2 € TTC	AE RMC		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Département Drôme			Département Vaucluse		Etat		Avancée de l'action	Année de réalisation	SDAGE	Action PDM 22-27
								Montant	Taux AERM	Montant	Taux	Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux				
B2_1	1.7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	1		SMOP	100 000 €	120 000 €			Pour mémoire	15%				15 000 €	15%	50 000 €	50%	A engager	2022	Oui	Non
B2_2	4.1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	2		SMOP	23 800 €	28 560 €			Pour mémoire	10%				2 856 €	10%	11 424 €	50%	A engager	2023	Oui	Non
B2_3	5.1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	1	Toutes	SMOP	Pour mémoire	Pour mémoire			Pour mémoire	25%			Pour mémoire	5%	Pour mémoire	50%	Engagée	2022	Oui	Non	
B2_4	6.2.a	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Saint Romans": études préalables	1	FRDR11419	SMOP	Pour mémoire	Pour mémoire			Pour mémoire	15%			Pour mémoire	15%	Pour mémoire	50%	Engagée	2022	Oui	Non	
B2_5	6.2.d	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Saint Romans": Acquisitions foncières	1	FRDR11419	SMOP	600 000 €	600 000 €							120 000 €	20%	240 000 €	40%	A engager	2024	Oui	Non	
B2_6	6.3.b	Etude du fonctionnement hydraulique - hydromorphologique et définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ouvèze et principaux affluents	1	Toutes	SMOP	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire				Pour mémoire			Pour mémoire		Pour mémoire		En cours	2022	Oui	MIA0101
B2_7	7.1.b	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille: étude d'avant-projet de confortement de la Contre-Seille	1	FRDR11419	SMOP	Pour mémoire	Pour mémoire			Pour mémoire	20%				Pour mémoire	20%	Pour mémoire	40%	En cours	2022	Oui	Non
B2_8	7.1.a	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille: Hydromorphologie et Amélioration de la répartition Seille/ Contre Seille	1	FRDR11419	SMOP	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire				Pour mémoire			Pour mémoire		Pour mémoire		En partie en cours avec action 6,3,a	2022	Oui	MIA0202
B2_9	7.1.d	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille / Acquisitions foncières	1	FRDR11419	SMOP	110 000 €	112 000 €	33 600 €	30%						11 200 €	10%	44 000 €	40%	En cours, prolongée	2024	Oui	MIA0202
B2_10	7.4.a	Conduire les études techniques et réglementaires de digues / Etude digues de classes C	1	FRDR390 et FRDR383	SMOP	150 000 €	180 000 €								30 000 €	20%	37 500 €	25%	En cours	2022	Oui	Non
B2_11	7.4.b	Conduire les études techniques et réglementaires de digues / Travaux entretien	1	Toutes	SMOP	500 000 €	600 000 €								100 000 €	20%			A engager	2022	Oui	Non
B2_12	7.4.c	Conduire les études techniques et réglementaires de digues /Maitrise foncières	1	FRDE383 et FRDE2034b	SMOP	20 000 €	24 000 €								4 000 €	20%			A engager	2022	Oui	Non
<b>TOTAUX ACTIONS CONTRAT</b>						<b>1 503 800 €</b>	<b>1 664 560 €</b>	<b>33 600 €</b>						<b>283 056 €</b>		<b>382 924 €</b>						

## **Volet B3 / PGRE – Ressource en eau**



Code ACTION contrat	LIBELLE ACTION	Code ACTION PGRE	Masse d'eau	Commentaire	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Montant action PGRE phase 2 € HT	Montant action PGRE phase 2 € TTC	AE RMC		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			CD 26		CD 84		FEADER/ Etat		Avancée de l'action	Année de réalisation	SDAGE	Action PDM 22-27
								Montant	Taux	Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Taux CD 26	Montant	Taux	Montant	Taux				
B3_1	Mise en conformité des rendements de réseau	AEP 1A	Toutes	Inscription dans les futurs contrats ZRR	Communautés de communes / communes														En cours	2022	Oui	RES0202
B3_2	Mise en conformité des rendements de réseau	AEP 1A	Toutes		SMERRV	2 466 933	2 960 320	260 100 €	50%										A engager	2022	Oui	RES0202
B3_3	Actualisation du schéma directeur AEP du syndicat Rhône Ventoux intégrant la prospective des ressources en lien notamment avec le changement climatique	AEP 4	FRDR390		SMERRV	350 000	420 000	175 000 €	50%										En cours	2022	Oui	RES0202
B3_4	Actualisation du schéma directeur AEP du syndicat RAO, intégrant une prospective des ressources	AEP 3	FRDR390		Syndicat RAO	260 000	312 000	130 000 €	50%										En cours	2022	Oui	RES0202
B3_5	Travaux commune de Faucon- route de Vaison	AEP 1B	FRDR390		Syndicat RAO	170 000	204 000	10 838 €	50%										A engager	2024	Oui	RES0202
B3_6	Travaux commune de Faucon- route de Mollans	AEP 1B	FRDR390		Syndicat RAO	180 000	216 000	19 498 €	50%										A engager	2022	Oui	RES0202
B3_7	Travaux commune de Faucon- chemin Font Saisonade	AEP 1B	FRDR390		Syndicat RAO	265 000	318 000	31 399 €	50%										A engager	2023	Oui	RES0202
B3_8	Travaux commune de Crestet	AEP 1B	FRDR390		Syndicat RAO	295 000	354 000	21 329 €	50%										A engager	2024	Oui	RES0202
B3_9	Mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole	Irrig1	0	Pour mémoire	Chambre d'Agriculture 84	Pour mémoire	Pour mémoire												En cours	2022	Oui	RES0201
B3_10	Modernisation et économies d'eau ASA Ouvèze-Ventoux: travaux	Irrig1c	FRDR390	Pour mémoire	ASA Ouvèze-Ventoux	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire											En cours	2022	Oui	RES0201
B3_11	Modernisation et économies d'eau ASA Mollans-sur-Ouvéze: études	Irrig 2	FRDR390		ASA de Mollans-sur-Ouvéze	392 930 €	471 516 €	à définir											En cours	2022	Oui	RES0201
B3_12	Modernisation et économies d'eau ASA Mollans-sur-Ouvéze: Travaux	Irrig 2	FRDR390		ASA de Mollans-sur-Ouvéze	3 300 000 €	3 960 000 €	à définir			A définir								A engager	2023	Oui	RES0201
B3_13	Modernisation et économies d'eau ASA Violès-Sabllet: études	Irrig 3A	FRDR390	Pour mémoire	ASA de Violès-Sabllet	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire											En cours	2022	Oui	RES0201
B3_14	Modernisation et économies d'eau ASA Violès-Sabllet: Travaux	Irrig 3A	FRDR390		ASA de Violès-Sabllet	4 400 000 €	5 280 000 €	à définir			A définir								En cours	2024	Oui	RES0201
B3_15	Modernisation et économies d'eau ASA Union Roaix Séguret: études	Irrig 4C/ Irrig 6A/ Irrig 6B/ Irrig 6C	FRDR390	Pour mémoire	ASA de Union Roaix Séguret	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire											En cours	2022	Oui	RES0201
B3_16	Modernisation et économies d'eau Union Roaix Séguret: Travaux	Irrig 4C/ Irrig 6A/ Irrig 6B/ Irrig 6C	FRDR390	Pour mémoire	ASA de Union Roaix Séguret	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire											En cours	2023	Oui	RES0201
B3_17	Modernisation et économies d'eau ASCO DU GROSEAU: études		FRDR10628		ASCO du Groseau	15 000 €	18 000 €	7 500 €	50%		4 500 €	30%					à définir	A engager	2022	Oui	RES0201	
B3_18	Création d'un système de surveillance local Crués/ étiages (SDAL Ouvèze)	Suivi 1	Toutes		SMOP	186 820	224 184				Pour mémoire		A définir	23%	Pour mémoire		Pour mémoire	En cours	2022	Oui		
B3_19	Animer le plan de gestion de la ressource en eau	Suivi 2		Suivi des actions du PGRE	DDT 26 / DDT 84/ SMOP	Fonctionnement	Fonctionnement											En cours	2022	Oui		
<b>TOTAUX ACTIONS CONTRAT</b>						<b>12 281 683 €</b>	<b>14 738 020 €</b>	<b>655 664 €</b>			<b>4 500 €</b>											

## **Volet C – Gouvernance et communication**

Code ACTION Contrat	LIBELLE ACTION	MAITRES D'OUVRAGE (MO)	Montant action phase 2 € HT	Montant action phase 2 € TTC	AE RMC					Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			Département Drôme			Département Vaucluse		Etat		Avancée de l'action	Année de réalisation	Action PDM
					Montant	Assiette éligible	Taux	Assiette éligible	Taux	Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Assiette éligible	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux			
C_1	Animer le Contrat de rivière et les missions techniques associées	SMOP	827 693 €	827 693 €	292 690 €	670 392 €	30 à 70%						18 663 €		forfait			72 000 €	forfait	En cours, prolongée	2022	Non
C_2	Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques	SMOP	50 000 €	60 000 €	42 000 €	60 000 €	70%													A engager	2022	Non
C_3	Réaliser le bilan final du Contrat de Rivière	SMOP	50 000 €	60 000 €	30 000 €	60 000 €	50%			6 000 €		10%					12 000 €	20%		A engager	2024	Non
<b>TOTAUX ACTIONS CONTRAT</b>			<b>927 693 €</b>	<b>947 693 €</b>	<b>364 690 €</b>					<b>6 000 €</b>			<b>18 663 €</b>				<b>12 000 €</b>					